

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COLLECTIVITE : ABREST

58 / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR François BARGOIN-DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le conseil municipal peut charger le maire, par délégation, d'exercer ses attributions dans différents domaines,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services,

Vu la délibération n°14/2026 en date du 25 mars 2026, précisant les domaines dans lesquels le conseil municipal a donné délégation au maire et notamment l'alinéa 3, en référence à l'article L.2122-22 alinéa 4, afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et de subdéléguer sa signature au directeur général des services, en matière de marchés publics pour les montants n'excédant pas 400 euros, et pour le responsable des services techniques pour des montants n'excédant pas 250 euros ».

Considérant les fonctions de directeur général des services de la mairie d'ABREST assurées par monsieur François BARGOIN,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur François BARGOIN, directeur général des services de la mairie d'ABREST est subdélégué sous ma responsabilité pour signer des bons de commande d'un montant maximal de 400 €

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Préfet
- À l'intéressé

Fait à ABREST, le 08 Avril 2026

Le Maire

Romain LOPEZ



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COLLECTIVITE : ABREST

59 / 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À MONSIEUR Fabrice PICHAUD-DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel le conseil municipal peut charger le maire, par délégation, d'exercer ses attributions dans différents domaines,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur des services techniques,

Vu la délibération n°14/2026 en date du 25 mars 2026, précisant les domaines dans lesquels le conseil municipal a donné délégation au maire et notamment l'alinéa 3, en référence à l'article L.2122-22 alinéa 4, afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et de subdéléguer sa signature au directeur général des services, en matière de marchés publics pour les montants n'excédant pas 400 euros, et pour le responsable des services techniques pour des montants n'excédant pas 250 euros ».

Considérant les fonctions de directeur des services techniques de la mairie d'ABREST assurées par monsieur Fabrice PICHAUD,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Fabrice PICHAUD, directeur des services techniques de la mairie d'ABREST est subdélégué sous ma responsabilité pour signer des bons de commande d'un montant maximal de 250 €

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Préfet
- À l'intéressé

Fait à ABREST, le 08 Avril 2026

Le Maire

Romain LOPEZ

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Abrest, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE' and 'ABREST'. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.